



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL**

DU 30 AVRIL 2007

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,
DUMONGH, DEHONT ; Echevins.
~~Mr Carl LUKALU, Président du C.P.A.S. siégeant
avec voix consultative.~~
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
DUPONT, DELFORGE, DEMEURE, DEPASE,
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE COPPEE, BURY,
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,
VRANKEN, DRUINE ; Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

Le Conseil communal, étant réuni pour la première fois sur convocation régulière pour valablement délibérer, la séance s'ouvre à 16 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.

Sont présents avec lui les Conseillers communaux susmentionnés.

Est excusée : Madame Brigitte GLOIRE-COPPEE, Conseiller communal.

Sont absents : Monsieur Carl LUKALU, Président du C.P.A.S., Monsieur Pierre LEMOINE, Conseiller communal et Madame Marie-Jeanne VAN DEN BERGHE, Conseiller communal.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL de la séance du Conseil communal du 26 mars 2007 – Approbation – Décision.
2. Informations.
3. CONSEIL COMMUNAL : Programme de politique générale – Approbation – Décision.
4. FINANCES : Vote d'un douzième provisoire – Décision.

HUIS CLOS

5. PERSONNEL ENSEIGNANT : Agréation de la désignation temporaire pour 2 périodes d'un maître spécial de religion catholique non prioritaire à l'école communale de Pont-a-Celles à partir du 09 03 2007 – Ratification – Décision.
6. PERSONNEL ENSEIGNANT : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale de Luttre le 01 03 2007 – Ratification – Décision.

7. PERSONNEL ENSEIGNANT : Désignation à titre temporaire d'un directeur avec classe à l'école communale d'Obaix à partir du 07 03 2007 – Ratification – Décision.
8. PERSONNEL ENSEIGNANT : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 05 03 2007 – Ratification – Décision.
9. PERSONNEL ENSEIGNANT : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 05 03 2007 – Ratification – Décision.
10. PERSONNEL ENSEIGNANT : Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire pour 12 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles entité à partir du 01 04 2007 – Décision.
11. PERSONNEL ENSEIGNANT : Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire pour 24 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles entité à partir du 01 04 2007 – Décision.
12. PERSONNEL ENSEIGNANT : Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire pour 12 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles entité à partir du 01 04 2007 – Décision.
13. PERSONNEL ENSEIGNANT : Augmentation de cadre – Ouverture d'une classe maternelle pour 13 périodes du 12 03 2007 au 30 06 2007 à l'école communale de Luttre – Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Luttre à partir du 12 03 2007 – Ratification – Décision.
14. PERSONNEL ENSEIGNANT : Désignation à titre temporaire d'une directrice sans classe à l'école communale de Viesville à partir du 28 03 2007 – Ratification – Décision.
15. PERSONNEL ENSEIGNANT : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Thiméon, à partir du 30 03 2007 – Ratification – Décision.
16. ESPACE FORMATIONS, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : Désignation d'un expert en section SS notions d'informatique générale, à raison de 10 périodes, du 05 03 au 27 04 2007 – Ratification – Décision.
17. ESPACE FORMATIONS, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : Désignation d'un expert en section SS comptabilité, à raison de 40 périodes, du 05 03 au 27 04 2007 – Ratification – Décision.
18. ESPACE FORMATIONS, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : Désignation d'un expert en section SS droit, à raison de 50 périodes, du 05 03 au 27 04 2007 – Ratification – Décision.
19. ESPACE FORMATIONS, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : Désignation d'un chargé de cours temporaire en section SS français, à raison de 120 périodes, du 14 02 au 30 06 2007 – Ratification – Décision.
20. ESPACE FORMATIONS, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : Désignation d'un expert en section SS formation de base : premiers secours, à raison de 25 périodes, du 10 03 au 16 06 2007 – Ratification – Décision.

21. ESPACE FORMATIONS, ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE :
Augmentation d'attributions – Désignation d'un expert en section SS connaissance de gestion : commerce, à raison de 60 périodes, du 05 03 au 25 04 2007 – Ratification – Décision.
-

S.P. n° 1 – PROCES-VERBAL de la séance du Conseil communal du 26 mars 2007 – Approbation – Décision

Le Conseil communal, en séance publique,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 mars 2007.

S.P. n° 2 – INFORMATIONS

Le Conseil communal, en séance publique,

Prend acte des informations suivantes :

- Croix Rouge de Belgique – 25 04 2007 – Cérémonie de remerciement aux donateurs de sang suivie du « verre de l'amitié » le 23 05 2007 – Invitation.
- Service Public Fédéral Intérieur – 21 03 2007 – Convention APS/Agent constatateur – Acquisition d'une masse d'habillement à charge de la Commune.
- A.S.B.L. Maison de la Laïcité de Pont-à-Celles – 09 03 2007 – Bilan des activités 206, comptes 2006 et budget 2007.
- R.W./D.G.A.T.L.P. – 07 03 2007 – Sites à réaménager (S.A.R.) non pollués – Décision du Gouvernement wallon du 23 11 2006 – Etablissement des priorités pour l'étude d'orientation – Site à réaménager : « Imprimerie STERPIN ».
- Province de Hainaut/Bureau de Sécurité Publique – 28 02 2007 – Tarification incendie, redevance de l'année 2007.
- R.W./D.G.P.L./Cellule des Affaires sociales – 19 03 2007 – Eté solidaire, je suis partenaire 2006 – Subvention.
- Administration Communale de Les Bons Villers – 26 03 2007 – Règlement de sanctions administratives commun aux deux communes (Les Bons Villers/Pont-à-Celles).
- R.W./D.G.P.L. – 26 03 2007 – Déclarations de mandats.
- R.W./D.G.A.S.S. – 26 04 2007 – C.P.A.S. de Pont-à-Celles – Validation de l'élection d'un membre du Conseil de l'Aide Sociale – Mr Carl LUKALU.
- Service Public Fédéral Mobilité et Transports – 03 04 2007 – Conseil communal du 27 02 2007 – Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à l'aménagement d'une piste cyclable obligatoire rues Case du Bois et Govaerts à Pont-à-Celles – Approbation.
- Service Public Fédéral Mobilité et Transports – 03 04 2007 – Conseil communal du 27 02 2007 – Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation Site de l'Arsenal (rue de l'Atelier Central, rue du Grand Plateau, Place de l'Ancienne Bergerie) à Pont-à-Celles – Approbation.
- R.W./D.G.P.L. – 08 03 2007 – Circulaire relative à la présence de symboles religieux dans les locaux des communes, provinces, C.P.A.S. et intercommunales.

- Gouvernement Provincial du Hainaut/Service de Sécurité Civile – Mail du 13 03 2007 – Tarification incendie – Approbation solde 2006.
- Service Public Fédéral Mobilité et Transports – 13 03 2007 – Règlements complémentaires sur le roulage – Conseil communal du 26 02 2007 – Accusé de réception.
- Province de Hainaut/Le Gouverneur – 15 03 2007 – Elections législatives du 10 06 2007 – Campagne électorale – Arrêté de police.
- Service Public Fédéral Mobilité et Transports – 06 03 2007 – Conseil communal du 26 12 2006 – Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement rue des Lanciers n° 26 à Viesville – Approbation.
- Service Public Fédéral Mobilité et Transports – 06 03 2007 – Conseil communal du 26 12 2006 – Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement rue de l’Arsenal à Pont-à-Celles – Approbation.
- R.W./D.G.P.L. – 06 03 2007 – Délibération du Conseil communal du 29 01 2007 – Impôt sur la distribution gratuite, à domicile, d’écrits et d’échantillons non adressés qu’ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite – Approbation à Mons le 01 03 2007.
- Gouvernement wallon/André ANTOINE – 23 02 2007 – Arrêté du fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué accordant le permis unique visant à implanter et exploiter un parc de 8 éoliennes d’une puissance maximale totale de 24 MW ainsi qu’une cabine de tête – S.A. AIR ENERGY – Arrêté ministériel du 22 02 2007.
- R.W./D.G.T.R.E. – 28 02 2007 – Redevance pour occupation du domaine public par le réseau électrique – Année 2006 – Déclaration du gestionnaire du réseau de distribution : Elia S.O. S.C.R.L. – Notification définitive.

Monsieur Carl LUKALU, Président du C.P.A.S., entre en séance.

Monsieur Pierre LEMOINE, Conseiller communal, entre en séance.

S.P. n° 3 - CONSEIL COMMUNAL – Programme de politique générale – approbation - décision

Le Conseil Communal, en séance publique ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l’article L1123-27 ;

Considérant que le Conseil communal doit, dans les trois mois après l’élection des échevins, approuver un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ;

Vu la déclaration de politique générale 2007-2012 soumise par le Collège communal au Conseil communal ;

Considérant le premier amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un quatrième paragraphe au Chapitre « Culture », rédigé comme suit : « *La commune entamera toutes les démarches pour obtenir le renouvellement du Contrat de Pays et/ou la création d’un Centre culturel local* » ;

Considérant que cet amendement est adopté à l'unanimité ;

Considérant le deuxième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un deuxième paragraphe au Chapitre « Développement durable », rédigé comme suit : « *Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, conformément aux engagements liés au protocole de Kyoto, la Commune s'engage à diminuer d'ici 2012 les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7,5% par rapport aux émissions estimées de 1990. Cet engagement sera une des priorités communales au cours de cette législature* » ;

Considérant que cet amendement est adopté à l'unanimité moins trois abstentions (DUPONT, DUMONGH, VRANKEN) ;

Considérant le troisième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un premier paragraphe préalable au Chapitre « Finances », rédigé comme suit : « *La commune décide de sortir du Plan Tonus II. Car le plan de gestion imposé par la tutelle dans ce cadre porte atteinte, notamment, aux services sociaux rendus par le CPAS à la population* » ;

Considérant que cet amendement est rejeté par 3 oui et 20 non (BUCKENS, MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI, DUMONGH, DEHONT, PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE, DUPONT, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIS, BURY, VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET, VRANKEN, DRUINE) ;

Considérant le quatrième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un troisième paragraphe au Chapitre « Information », rédigé comme suit : « *En vue d'améliorer la transparence de la démocratie communale, le compte rendu du conseil communal publié dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune fera l'objet d'une attention particulière. Celle-ci visera à informer la population, en des termes simples et en toute objectivité, des points débattus et des décisions prises à partir de propositions émanant du collège ou de conseillers communaux* » ;

Considérant que cet amendement est rejeté par 9 oui et 14 non (BUCKENS, MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI, DUMONGH, DEHONT, PAINBLANC, GOISSE, DUPONT, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIX, PAQUET, RICHET) ;

Considérant le cinquième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un troisième paragraphe au Chapitre « Jeunesse », rédigé comme suit : « *La commune permettra aux jeunes de l'entité d'avoir accès à des locaux décentralisés (maisons de village) en y bénéficiant d'un accompagnement* » ;

Considérant que cet amendement est rejeté par 5 oui, 14 non (BUCKENS, MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI, DUMONGH, DEHONT, PAINBLANC, GOISSE, DUPONT, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIX, PAQUET, RICHET) et 4 abstentions (BURY, VANDAMME, DELCOURT, DRUINE) ;

Considérant le sixième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un deuxième paragraphe au Chapitre « Logement », rédigé comme suit : « *La lutte contre la pression foncière fera aussi l'objet de la préoccupation de la commune. Une régie foncière communale sera créée avec, notamment, pour objectif de mettre à la disposition des jeunes ménages des terrains à des prix accessibles au plus grand nombre* » ;

Considérant que cet amendement est rejeté par 3 oui et 20 non (BUCKENS, MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI, DUMONGH, DEHONT, PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE, DUPONT, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIS, BURY, VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET, VRANKEN, DRUINE) ;

Considérant le septième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un troisième paragraphe au Chapitre « Sécurité », rédigé comme suit : « *La priorité de la commune sera d'abord de mettre fin rapidement à la gestion administrative chaotique actuelle de la Zone de police* » ;

Considérant que cet amendement est rejeté par 9 oui et 14 non (BUCKENS, MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI, DUMONGH, DEHONT, PAINBLANC, GOISSE, DUPONT, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIX, PAQUET, RICHET) ;

Considérant le huitième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un quatrième paragraphe au Chapitre « Aménagement du territoire », rédigé comme suit : « *Dans ce cadre, l'affectation future de l'Atelier Central, pièce maîtresse du site de l'Arsenal, fera l'objet d'un large débat et d'une consultation active de la population concernée* » ;

Considérant que cet amendement est rejeté par 3 oui, 14 non (BUCKENS, MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI, DUMONGH, DEHONT, PAINBLANC, GOISSE, DUPONT, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIX, PAQUET, RICHET) et 6 abstentions (PETITJEAN, BURY, VANDAMME, DELCOURT, VRANKEN, DRUINE) ;

Considérant le neuvième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un nouveau Chapitre intitulé « Coopération au développement », rédigé comme suit : « *Dans le cadre de sa politique d'aide au développement, la commune cofinancera un projet concret compatible avec le développement durable et s'inscrivant dans un partenariat plus large (Union européenne, Etat fédéral, Région wallonne...)* » ;

Considérant que cet amendement est adopté à l'unanimité ;

Considérant le dixième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un nouveau Chapitre intitulé « Personnel », rédigé comme suit : « *Une bonne gestion communale implique un personnel stable, dynamique, motivé et bien formé. Au cours de cette législature, la commune procédera progressivement à la nomination d'une partie significative du personnel contractuel (ouvrier et employé) permettant ainsi la promotion du personnel ayant reçu la meilleure évaluation. Cette démarche s'inscrira dans le cadre d'une réflexion portant bien au-delà de la législature. La commune mettra aussi en œuvre un plan de formation du personnel, en concertation avec lui* » ;

Considérant que cet amendement est rejeté par 8 oui, 14 non (BUCKENS, MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI, DUMONGH, DEHONT, PAINBLANC, GOISSE, DUPONT, DEMEURE, DEPASSE, SERVAIX, PAQUET, RICHET) et 1 abstention (VANDAMME) ;

Considérant le onzième amendement déposé par Monsieur le Conseiller Yves DELFORGE, consistant à insérer un deuxième paragraphe à l'article 2 de la présente délibération, rédigé comme suit : « *Ce programme fera également l'objet d'une information dans le bulletin communal et sera mis à disposition de la population sur le site internet communal* » ;

Considérant que cet amendement est adopté à l'unanimité ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 14 voix pour et 9 contre (PETITJEAN, DELFORGE, LEMOINE, GARITTE-VERMEYEN, BURY, VANDAMME, DELCOURT, VRANKEN, DRUINE) :

Article 1

D'approuver la déclaration de politique générale 2007-2012 suivante :

Déclaration de politique générale 2007-2012

Ce lundi 30 avril 2007, le nouveau Collège communal de Pont-à-Celles a le plaisir de présenter aux membres du Conseil communal sa déclaration de politique générale. Celle-ci se veut le reflet des actions que la majorité composée par le PS et le MR entend mener au cours des six prochaines années.

Avec cette déclaration de politique générale, le Collège n'entend pas fournir aux membres du Conseil un catalogue exhaustif de mesures à mettre en œuvre au cours de cette législature. L'objectif poursuivi est plutôt de présenter les orientations de travail qui prévaudront à l'ensemble des initiatives que nous pourrons mener pour le bien-être de tous les citoyens pont-à-cellois.

Plus que jamais, et selon la volonté de l'ensemble de la nouvelle équipe, la collégialité et, avec elle, la transversalité seront instaurées en principes d'actions.

Cette transversalité s'accompagnera bien entendu d'une nécessaire collaboration avec les services communaux concernés. La volonté du Collège est de pouvoir s'appuyer sur une administration communale efficace, motivée et organisée de manière à rendre au public le meilleur service.

Forts de leur sensibilité et de leurs expériences respectives, les membres du Collège communal s'engagent également à travailler en toute transparence pour tous les citoyens pont-à-cellois à travers les quartiers et villages de l'entité. Ils s'engagent aussi à assumer leurs responsabilités avec le dévouement, l'humilité mais aussi l'enthousiasme et le respect de l'éthique que l'on peut attendre de tout responsable politique.

- **Accueil de l'enfant**

La majorité s'engage à renforcer encore la coordination de l'accueil de l'enfant à l'échelle de la commune et à optimiser les possibilités en matière d'accueil et leur diversité.

L'expérience des aînés qui souhaitent s'investir dans cette dynamique sera valorisée.

Un service de garde d'enfants malades efficace, sûr et accessible sera développé en concertation avec tous les acteurs concernés.

- **Action sociale**

En s'appuyant sur son Centre public d'action sociale (CPAS, la majorité désire faciliter le retour à une vie digne pour toute personne précarisée et développer des politiques qui donnent une place à chacun, qu'il soit jeune ou plus âgé.

La promotion et l'amélioration des différents services sociaux existants seront encouragées. Il en sera de même pour le développement de services aux personnes.

La mise en place d'une cellule « prévention pauvreté » sera étudiée. De même, la marginalisation des plus démunis sera combattue par la création de lieux de rencontre et de solidarité.

La majorité amplifiera les mesures d'insertion des personnes bénéficiant du revenu d'intégration.

Le maintien à domicile des aînés et des moins valides répond à un véritable besoin, le développement du service des repas à domicile et le maintien des équipes mobiles d'aide à l'entretien des logements seront poursuivis. Dans le même esprit, l'offre de services des aides familiales et des aides seniors sera renforcée.

Un comité de prévention et de sensibilisation pour les victimes de violences conjugales ou familiales sera créé en collaboration avec la zone de police.

Afin d'accroître l'intégration des moins valides dans l'environnement quotidien et la vie sociale, la majorité entend faciliter progressivement leur accès à tous les bâtiments communaux.

- **Culture**

Notre commune a de nombreux atouts sur le plan culturel. La majorité entend les valoriser au mieux et soutenir le travail des artistes et des associations.

Elle souhaite renforcer l'accessibilité à la culture pour permettre à un maximum de personnes de développer leurs moyens d'expression et de créativité. De la même manière, elle encouragera les activités culturelles intergénérationnelles.

Elle poursuivra son implication dans les événements locaux tels que Django à Liberchies, le contrat de Pays, le Pays de Geminiacum.

La commune entamera toutes les démarches pour obtenir le renouvellement du contrat de Pays et/ou la création d'un Centre culturel local.

L'espace Django et son festival seront mis en valeur. Le centre d'interprétation du castellum de Liberchies fera l'objet d'une étude approfondie.

Le soutien aux bibliothèques est confirmé tout en maintenant un service de lecture publique itinérant.

L'aménagement sur le site de l'Arsenal d'un espace dédié à la culture constituera une priorité.

Le Pays de Geminiacum sera soutenu dans son rôle de pôle de développement culturel, identitaire, touristique, économique et environnemental. Celui-ci sera inscrit durablement, par une stratégie à long terme, dans ses fonctions de coordinateur d'initiatives, d'animateur de réseaux et d'ingénierie de projets.

- **Développement durable**
Environnement
Energie

La majorité entend travailler de manière constante sous le signe du développement durable. En d'autres termes, *un développement qui fait face aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures à répondre à leurs propres besoins.*

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, conformément aux engagements liés au protocole de Kyoto, la Commune s'engage à diminuer d'ici 2012 les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7,5% par rapport aux émissions estimées de 1990. cet engagement sera une des priorités communales au cours de cette législature.

Il est impératif de préserver l'environnement de qualité qu'offre notre territoire. Pont-à-Celles est et restera un des poumons verts de la région.

La commune et le CPAS incluront systématiquement des clauses environnementales dans les cahiers des charges. Ensemble, ils veilleront à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments.

Des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées dans les écoles et les associations para-communales. Les habitants seront régulièrement informés des primes et autres initiatives régionales proposées pour inciter aux économies d'énergie.

Les initiatives de gestion environnementale dans l'administration communale, au CPAS et dans les organismes paracommunaux seront renforcées.

Dans le cadre du Plan communal de développement de la nature, on poursuivra de la même manière les efforts entrepris avec tous les partenaires concernés pour favoriser la biodiversité.

Une politique cohérente de l'eau sera également poursuivie.

- **Emploi**

Les services de la maison de l'emploi seront encore développés. Parce qu'elle est un des vecteurs les plus efficaces d'intégration sociale, la nouvelle majorité entend accentuer une politique de l'emploi dynamique et innovante en renforçant l'accessibilité et l'efficacité de l'information et des services pour les demandeurs d'emploi au sein de la Maison pour l'Emploi.

La majorité appuiera la création d'un guichet unique de l'investissement pour les porteurs de projets créateurs d'emploi. Par ailleurs, des contrats locaux pour l'économie et l'emploi seront lancés avec une attention particulière pour l'emploi des plus jeunes.

La majorité soutiendra les entreprises agricoles en matière de diversification durable, de commercialisation de leurs produits, de respect de l'environnement.

Un soutien au développement du commerce et de l'artisanat de proximité sera garanti via l'Agence de Développement local et le Pays de Geminiacum.

L'outil extraordinaire que constitue l'enseignement de promotion sociale sera utilisé pour offrir à tous un maximum de formations qualifiantes.

- **Enseignement**

La majorité entend développer un enseignement communal de qualité dans le respect du pluralisme, de la différence, des valeurs démocratiques et de la citoyenneté.

Sur le plan pédagogique, la majorité privilégiera le renforcement des apprentissages de base. Nous veillerons aussi à assurer l'ouverture de l'école sur la vie et sur le monde. Les élèves seront sensibilisés aux droits et devoirs citoyens, aux nuisances pour la santé et pour l'environnement, à la coopération nord-sud. Dans cette mesure, les personnes ressources de la commune (seniors, éco-conseillers, pompiers, policiers...) seront mises à disposition des écoles.

Les autorités communales poursuivront la réflexion relative à la limitation des dépenses extra-scolaires.

Les synergies entre les écoles et les acteurs culturels et sportifs seront poursuivies et approfondies. Les écoles seront associées à des activités intergénérationnelles.

Un des objectifs de la majorité consiste en l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des enseignants en milieu scolaire. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des complexes scolaires existants continueront à faire l'objet d'entretiens réguliers et des travaux de rénovation seront entrepris selon nécessité.

Au niveau de l'enseignement de promotion sociale, la majorité sera attentive aux synergies à développer avec les acteurs locaux du marché de l'emploi afin d'adapter les programmations de cours aux nécessités de ce marché. Comme d'autres acteurs (le CPAS, la bibliothèque), l'école de promotion sociale doit également être un lieu majeur de la lutte contre la fracture numérique.

L'enseignement artistique musical sera développé.

- **Finances**

La majorité s'engage à intensifier ses contacts avec la tutelle régionale et à plaider en faveur de mesures de refinancement de la commune, notamment au travers de la dotation régionale ou d'autres dotations ou subsides plus spécifiques.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le collège s'engage à présenter un budget en équilibre. Pour ce faire, et si nécessaire, toutes les pistes seront systématiquement examinées.

Trimestriellement, le collège examinera la situation financière de la commune, tant du point de vue de l'exécution budgétaire et de l'état des engagements que sur le plan de la trésorerie, en présence du receveur communal.

La majorité s'engage à étudier toutes les formes de partenariats avec le secteur public et le secteur privé pour financer ses projets à l'ordinaire ou à l'extraordinaire

La tutelle sur le CPAS sera exercée dans le cadre de la concertation légale mais aussi grâce à des contacts constructifs et réguliers. Dans ce cadre on renforcera les collaborations notamment sur le plan des économies d'échelle et sur le plan des marchés.

- **Information
Participation
Citoyenneté**

La commune est le niveau le plus proche du citoyen. Il est donc essentiel que le plus grand nombre participe de manière active à la gestion de la chose publique. Il est nécessaire d'informer mais aussi d'associer la population à la prise de décision. C'est pourquoi des conseils consultatifs (des seniors, des personnes handicapées, des sportifs, des commerçants...) seront créés afin de compléter ceux, déjà existants, des enfants et des jeunes.

Le bulletin communal et le site Internet seront les maîtres-outils de l'information à la population. Le site internet sera mis à jour de manière régulière et des fonctionnalités y seront développées afin de simplifier la vie des Pont-à-cellois. Le bulletin communal sera remanié afin de répondre encore mieux aux attentes de la population.

Les gestionnaires communaux organiseront une rencontre citoyenne annuelle dans chacun des villages de notre commune.

Des conseils communaux décentralisés seront également programmés.

Le fonctionnement de l'administration sera optimisé en simplifiant les démarches administratives et en améliorant l'accessibilité des services.

La dimension « égalité entre les femmes et les hommes » sera systématiquement intégrée dans tous les processus de décision politique et administrative de la commune.

Des actions de sensibilisation à la démocratie et à la citoyenneté seront développées et encouragées.

- **Jeunesse**

Les politiques de la jeunesse doivent être conçues de manière transversale avec les services communaux et paracommunaux. Des initiatives seront donc prises pour atteindre cet objectif tout en visant à l'épanouissement de nos jeunes dans tous les aspects de leur vie quotidienne et dans le respect de tous.

Des éducateurs de rue permettront de réinstaurer un dialogue entre les générations dans les quartiers plus difficiles. La création d'une cellule dynamique utilisant les techniques actuelles sera une occasion d'impliquer nos jeunes concitoyens.

Des campagnes de prévention pour lutter contre les dépendances seront menées.

Les expériences du Conseil Consultatif de la jeunesse (CCJ) et du Conseil Communal des Enfants (CCE) seront amplifiées.

Nous continuerons à apporter aux mouvements s'occupant de la jeunesse ainsi qu'aux groupes de jeunes qui en ont besoin une aide logistique pour leurs activités.

- **Logement**

La lutte contre la pression immobilière sera menée par la création de nouveaux logements. L'offre locative continuera à être soutenue par la recherche de tous moyens financiers adéquats dans la limite de ceux-ci.

Les efforts déjà entrepris en matière de logement social afin de rencontrer au mieux les besoins des citoyens les plus démunis seront poursuivis. La rénovation du bâti existant le sera également.

La lutte contre les taudis et les maisons inoccupées sera accentuée. Les propriétaires défaillants seront informés des possibilités de location offertes pour l'Agence Immobilière Sociale et encouragés à y recourir.

Le guichet unique « logement » créé au sein de l'administration regroupera toutes les informations relatives aux différentes primes accessibles tant aux propriétaires qu'aux locataires en matière d'acquisition, de rénovation ou d'isolation de logement.

En termes de construction et de rénovation de logements, la majorité optera pour des projets de haute qualité environnementale.

Toute forme de partenariat avec la Région et ou le secteur privé qui permettrait d'agrandir le parc de logements publics dans la commune tout en bénéficiant de financements extérieurs sera poursuivie.

Les animations dans les quartiers seront encouragées en informant particulièrement les nouveaux habitants.

- **Mobilité**

La majorité souhaite améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics et aux noyaux commerciaux. Elle tiendra compte des besoins de celles-ci lors des aménagements de voirie.

En ce qui concerne les cyclistes, des itinéraires sécurisés seront développés et l'installation de parkings vélos sera multipliée.

Concernant les transports en commun, la majorité intensifiera les contacts avec les TEC et la SNCB afin d'améliorer la desserte de notre commune au mieux.

La sécurisation des abords d'écoles sera poursuivie, principalement le long des axes importants, notamment par l'aménagement de cheminements lents.

La politique de renouvellement et d'entretien des voiries communales sera poursuivie. Une attention particulière sera apportée à la création de trottoirs le long de certaines voiries qui en sont encore dépourvues.

La mise en œuvre de zones 30 et la sécurisation des villages sera poursuivie.

- **Propreté publique**

La majorité souhaite mettre l'accent sur la prévention, au moyen de campagnes d'éducation dans les écoles et de campagnes d'information et de sensibilisation des habitants.

La majorité continuera à soutenir les campagnes de sensibilisation à l'environnement et à la propreté en promouvant davantage encore les possibilités de ramassage sélectifs des déchets et le compostage à domicile.

Parallèlement, elle n'hésitera pas à sanctionner efficacement les personnes qui salissent la voie publique (sanctions administratives et intervention de la police).

Une mise en place de filières de réutilisation et de valorisation des déchets sera envisagée via l'élaboration d'un projet d'économie sociale avec le CPAS.

- **Sécurité**

Des mesures nécessaires en matière de sécurité des personnes et des biens et de sécurité routière seront entreprises afin que Pont-à-Celles reste une commune où il fait bon vivre. L'esprit dans lequel travaillera la majorité sera la recherche permanente du juste équilibre entre la prévention et la répression.

C'est pourquoi, elle s'engage à défendre au sein de la zone de police un certain nombre de principes et d'objectifs concrets dont le renforcement de la police de proximité à l'écoute de la population et une présence policière régulière et continue sur le terrain.

L'utilisation efficace des nouvelles compétences communales en matière de lutte contre les incivilités sera renforcée encore (Agents de Prévention et de Sécurité). Les opérations de « techno-prévention » et « police veille » seront intensifiées. Le recours à l'assistance personnalisée aux victimes sera rendue plus accessible.

- **Seniors**

Outre la mise sur pied d'un Conseil consultatif des aînés, la politique locale de soutien au développement de la vie associative des seniors sera encouragée.

La majorité entend lutter contre la fracture numérique de nos aînés par le biais de formations adaptées aux nouvelles technologies et à l'internet.

Le maintien des seniors à domicile sera privilégié et des initiatives d'habitat seront envisagées.

Parce que les peurs naissent souvent de la méconnaissance de l'autre, des activités et politiques intergénérationnelles seront de mises tout au long de cette mandature.

- **Sports
Loisirs**

L'activité sportive constitue un lieu de rencontre et de vie sociale. C'est dans ce contexte que la majorité compte promouvoir et diversifier les activités sportives et en assurer l'accès pour tous.

L'initiation au sport dès le plus jeune âge en collaboration avec les écoles restera une priorité. Dans cet esprit, une aide particulière aux clubs qui développent une politique

destinée aux plus jeunes sera amplifiée notamment via les chèques sport.

La population sera informée des activités sportives proposées sur le territoire de la commune.

L'augmentation de la capacité des infrastructures sportives constituera une réflexion prioritaire.

- **Urbanisme**
Aménagement du territoire

Les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont fondamentales pour un cadre de vie harmonieux et pour la prévention des nuisances et pollutions diverses.

La mise en œuvre du Programme Communal de Développement Rural, largement concerté avec la population, constituera une de nos priorités.

La majorité s'engage à pratiquer un urbanisme proche du citoyen par une politique de large information et de concertation avec les habitants.

Elle s'engage de la même manière à mener une politique d'aménagement du territoire concertée avec l'ensemble des habitants et respectueuse du développement durable, dans le cadre de la CCATM, de la Commission locale de développement rural (CLDR) et du pays de Geminiacum.

Par ailleurs, une correction du règlement communal d'urbanisme réduirait le nombre de dérogations et simplifierait les démarches des demandeurs.

Nous veillerons à informer (toutes-boîtes, site internet) et limiter autant que possible les nuisances pour les riverains et commerçants lors des travaux et chantiers. De même, nous exigerons des entrepreneurs un balisage rigoureux et systématique des chantiers ainsi que le respect des délais.

La politique active en matière de réhabilitation de sites à réaménager sera poursuivie.

- **Vie économique**

La majorité a pour objectif de valoriser les différents acteurs économiques locaux et de les intégrer à la vie communale. Tout au long de cette mandature le commerce de proximité sera encouragé.

L'entreprenariat local sera favorisé via les instruments locaux (ADL, Contrat de pays), régionaux et fédéraux. Une attention particulière sera accordée au développement d'activités nouvelles porteuses d'emplois locaux.

● **Coopération au développement**

Dans le cadre de sa politique d'aide au développement, la commune cofinancera un projet local concret compatible avec le développement durable et s'inscrivant dans un partenariat plus large « Union européenne, Etat fédéral, Région wallonne...) ».

Article 2

De publier cette déclaration de politique générale conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pendant une durée de 10 jours au moins.

Ce programme fera également l'objet d'une information dans le bulletin communal et sera mis à disposition de la population sur le site internet communal.

Article 3

Copie de la présente délibération et du programme de politique générale sont transmises :

- au Secrétaire communal.
- à M. J-L DE MUNTER, pour publication.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

S.P. n° 4 - FINANCES : Vote d'un douzième provisoire – Décision.

Le Conseil communal, en séance publique ;

Vu le règlement général sur la comptabilité communale, notamment l'article 14 ;

Considérant que le budget 2007 n'a pu être élaboré et présenté au Conseil communal de ce jour;

Considérant que, dans ce cas, le règlement général sur la comptabilité communale dispose qu'il peut être pourvu par des crédits provisoires aux dépenses pour lesquelles un crédit exécutoire était inscrit au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que ces crédits provisoires n'excéderont pas le douzième du crédit budgétaire de l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne les dépenses relatives à la rémunération du personnel et au paiement des primes d'assurances et de taxes, et qu'ils ne concerneront en tout état de cause que les dépenses ordinaires obligatoires ;

Considérant néanmoins que c'est au Conseil communal qu'il appartient d'arrêter ces crédits provisoires ;

Considérant que le principe de continuité des services publics nécessite que le Collège communal et le Receveur communal puissent, dans les limites de l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale, régler les dépenses indispensables au bon fonctionnement de l'Administration communale ;

Pour ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 18 oui et 5 abstentions (DELFORGE, LEMOINE, GARITTE-VERMEYEN, PETITJEAN, VRANKEN) :

Article 1

De disposer d'un douzième provisoire des allocations correspondantes au budget de l'exercice 2006 pour engager et payer les dépenses visées à l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale.

Article 2

De transmettre la présente délibération :

- Au Receveur communal,
- Au Service Finances.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

*Monsieur Charles PETITJEAN, Conseiller communal, justifiant son abstention comme suit :
« Je m'abstiens car en 43 années de conseiller communal c'est la première fois que le budget de ma commune n'est pas voté en fin avril.
Il y a aussi la crainte d'inscription en même temps du budget 2007 et du compte 2006 ».*

Monsieur Carl LUKALU, Président du C.P.A.S., sort de séance.

Madame Nadine VRANKEN, Conseiller communal, sort de séance.

Entend et répond aux questions orales de Messieurs Pierre LEMOINE, Philippe BURY et Yves DELFORGE, Conseillers communaux.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le Président invite le public à quitter la salle ; l'ordre du jour se poursuivant à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Secrétaire Communal,

Le Président,

G. CUSTERS.

J.-M. BUCKENS.